



HAL
open science

Logiques sociales dans la répartition des postes d'adjoint-e-s aux maires des villes moyennes françaises

Michel Koebel

► **To cite this version:**

Michel Koebel. Logiques sociales dans la répartition des postes d'adjoint-e-s aux maires des villes moyennes françaises. 12ème Congrès de l'Association Française de Science Politique, Paris (9-11 juillet), Jul 2013, Paris, France. <hal-04944026>

HAL Id: hal-04944026

<https://hal.science/hal-04944026v1>

Submitted on 17 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

ST 36 / La division du travail exécutif.

Distribution, différenciation et appropriation des postes exécutifs

Logiques sociales dans la répartition des postes d'adjoint-e-s aux maires des villes moyennes françaises

Michel Koebel

Maître de conférences en sociologie à l'Université de Strasbourg
Membre de l'équipe de recherche « sport et sciences sociales » (EA 1342)
Membre associé du GSPE (UMR PRISME)

La question de la répartition des postes d'adjoints aux maires et de l'accès à ces fonctions est complexe et méritait que des chercheurs s'y penchent ensemble au cours de l'un des congrès de l'AFSP.

Les logiques qui sont à l'œuvre ne peuvent être appréhendées toutes en même temps :

- une partie de ces logiques est liée au processus de constitution des listes électorales (puisque l'on sait que dans la quasi totalité des cas, c'est l'ordre de la liste qui définira l'ordre des adjoints) et les choix qui y sont liés ne peuvent évidemment pas se résumer dans les compétences objectives des personnes cooptées par la tête de liste : les renvois d'ascenseur et autres logiques partisans ou de réseaux dominant certes (comme dans les cas de fusion de listes entre deux tours), mais d'autres stratégies de présentation publique de l'exécutif peuvent intervenir ;
- depuis peu, la loi sur la parité concernant les adjoints aux maires, venue compléter le dispositif concernant les listes électorales, est venue perturber les pratiques qui réservaient majoritairement l'exécutif aux hommes (le poste de maire reste absent de cette logique : le pourcentage des maires de sexe masculin reste proche de 90% là où la loi sur la parité s'applique) : même si cette loi est contraignante sur le plan strictement numérique, je vais tenter de démontrer qu'elle n'empêche pas les femmes de continuer à être reléguées, au sein de l'exécutif local, dans des postes subalternes, moins prestigieux, ou liées aux représentations dominantes chez les hommes des domaines de compétences « naturelles » des femmes ;
- d'autres présupposés orientent le choix des adjoints, comme la supposée « inexpérience » de la jeunesse, même s'il est arrivé (comme je l'ai rencontré au cours de ma thèse de doctorat qui portait sur « Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local ») que le choix de l'adjoint à la jeunesse se porte symboliquement sur « le plus jeune » conseiller municipal de la liste majoritaire.

Au cours de mes recherches antérieures, il m'est arrivé d'approfondir, au cours d'analyses monographiques de communes alsaciennes, plusieurs trajectoires d'adjoint-e-s au maire, et d'essayer de comprendre les logiques sociales qui étaient à l'œuvre (Koebel, 1997) ; j'ai également fait un travail plus spécifique sur la présence de la préoccupation sportive dans les attributions des adjoints de l'ensemble des communes haut-rhinoises de plus de 1000 habitants, pour m'apercevoir de la complexité des classifications que l'on doit opérer face à une liberté de dénomination et de répartition des secteurs dans les communes françaises (Koebel, 2000).

J'ai réussi à obtenir en 2010 des services du ministère de l'intérieur le fichier exhaustif des quelque 500 000 conseillers municipaux en poste en France depuis 2008 et de pouvoir en extraire des informations inédites. L'intérêt de ce fichier, contrairement aux données disponibles précédemment qui m'avait déjà permis de publier des résultats fort intéressants (Koebel, 2006), c'est la présence de la variable « adjoint » y compris le rang de l'adjoint. J'ai publié dans la revue en ligne *Métropolitiques* en octobre 2012 une première série de résultats (Koebel, 2012), qui montrent que plus le poste occupé a de l'importance politique (entre conseiller municipal, adjoint, ou maire, et selon la taille de la commune), plus s'opère une sélection sociale dans l'accès à celui-ci (certes on s'en doutait déjà, mais il s'agit de résultats tangibles et récents, et, en plus, la régularité exponentielle de certaines courbes est particulièrement époustouflante).

Pour explorer plus avant les logiques qui animent le choix des exécutifs locaux, j'ai utilisé les données dont je dispose dans ce fichier (et notamment l'âge, le sexe, la profession déclarée, la taille de la commune, le statut de l'élu (maire, adjoint-e avec son rang, conseiller ou conseillère municipal-e), pour faire un travail spécifique sur les adjoints et comprendre les logiques qui différencient les différents postes d'adjoint-e entre eux, mais également avec les autres conseillers et conseillères et les maires.

Ce travail pourrait se limiter aux données existantes : le rang des adjoint-e-s. Mais les domaines d'attribution me paraissaient constituer une donnée trop intéressante pour être négligée. Il m'a donc fallu dans un premier temps mener un travail complémentaire pour intégrer les attributions des adjoints concernés, et réaliser un travail de classification lié au foisonnement des dénominations.

Ce travail de recueil complémentaire de données était impossible à effectuer sur l'ensemble des communes françaises, vu la quantité énorme d'informations et le temps nécessaire. Ce projet de recherche n'a fait l'objet d'aucune demande de financement et ne fait même pas partie des axes de travail de mon laboratoire. C'est une étude que je poursuis à titre personnel, pour continuer à explorer l'espace politique local, mon principal objet de recherche depuis une vingtaine d'années. J'ai donc été amené à choisir un échantillon de communes, en intégrant un certain nombre de contraintes :

- ne pas me retrouver face à des domaines d'attribution trop généraux du fait d'un nombre d'adjoints trop limité (petites communes) ;
- pouvoir accéder facilement aux domaines d'attribution *via* internet (les plus petites communes ne sont pas toujours dotées d'un site internet) ;
- pouvoir comparer des communes entre elles, et pour cela choisir un nombre comparable d'adjoints, et donc des tailles de communes comparables (le nombre maximum d'adjoints est défini par la loi et ne doit pas excéder 30% du nombre légal de conseillers municipaux, lui-même défini par tranches de nombre d'habitants, sauf dans le cas des communes de plus de 80 000 habitants le nombre d'adjoints peut aller jusqu'à 40%, du fait des éventuels « adjoints de quartier » ; cette variabilité m'a conduit à me limiter aux villes de moins de 80 000 habitants¹ ;
- pouvoir comparer des communes où s'appliquent les mêmes dispositions quant à la loi sur la parité (ne prendre que des communes de plus de 3 500 habitants), ce qui permettra d'évaluer les réponses différenciées de répartition des postes face à une contrainte identique de respect de la parité dans l'exécutif municipal.

Ces différentes contraintes m'ont conduit à choisir de n'étudier que les adjoint-e-s des villes moyennes, et, à l'intérieur de celles-ci, de choisir deux tranches de populations communales :

- de 10 000 à 19 999 habitants : ces communes disposent de 33 conseillers municipaux chacune et de maximum 9 adjoints. Leur nombre en France est de 492. Ne seront retenues qu'une commune sur 10 dans la liste alphabétique nationale, ce qui correspond théoriquement à 50 communes et 450 adjoint-e-s, et au final à 442 adjoint-e-s (quelques absent-e-s – décès ou démission – non remplacé-e-s) ;
- de 60 000 à 79 999 habitants : ces communes disposent de 49 conseillers municipaux chacune et de 14 adjoints maximum. Leur nombre en France est de 27. Toutes seront retenues pour l'étude, ce qui correspond théoriquement à 378 adjoint-e-s, mais au final 452 adjoint-e-s (du fait d'adjoints spéciaux et d'adjoints de quartiers supplémentaires).

Ainsi l'échantillon total étudié a été de 894 adjoint-e-s dans deux séries de villes moyennes à tailles comparables (79 communes en tout), et qui ont fait l'objet d'un traitement statistique après le travail de classification des attributions.

Représentativité de l'échantillon

Il n'y avait lieu de vérifier la représentativité de l'échantillon étudié que pour les communes de 10 à 20 000 habitants, puisque celui des villes de 60 à 80 000 habitants était exhaustif. L'échantillon 10-20 ressemble de très près aux données dont je disposais (RNE), bien que j'ai pu noter quelques différences

¹ J'avais omis au moment de ce choix que de nombreuses communes de moins de 80 000 habitants avaient la possibilité de bénéficier de cette disposition si elles décidaient de mettre en place des conseils de quartiers. Du coup, je me suis retrouvé avec de nombreuses communes disposant de 18 ou 19 adjoints.

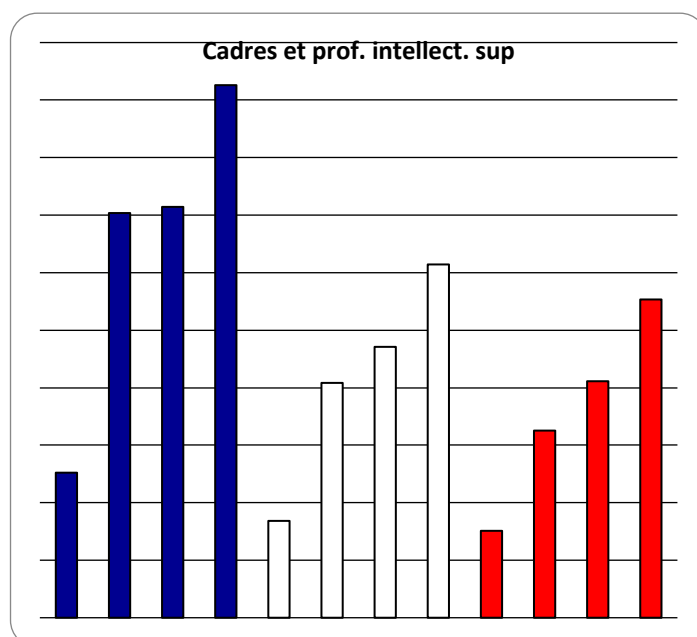
très intéressantes. En effet, le tableau ci-dessous compare la représentativité de l'échantillon en utilisant d'abord les données du RNE, puis les données réelles de l'échantillon retenu, après les différents correctifs liés au remplacement de certains adjoints. Globalement, les classes moyennes et supérieures gagnent au détriment des classes populaires (même si les ouvriers semble augmenter, c'est au détriment des employés, phénomène sans doute en grande partie lié à la baisse des femmes, qui perdent 1,5 points en représentativité.

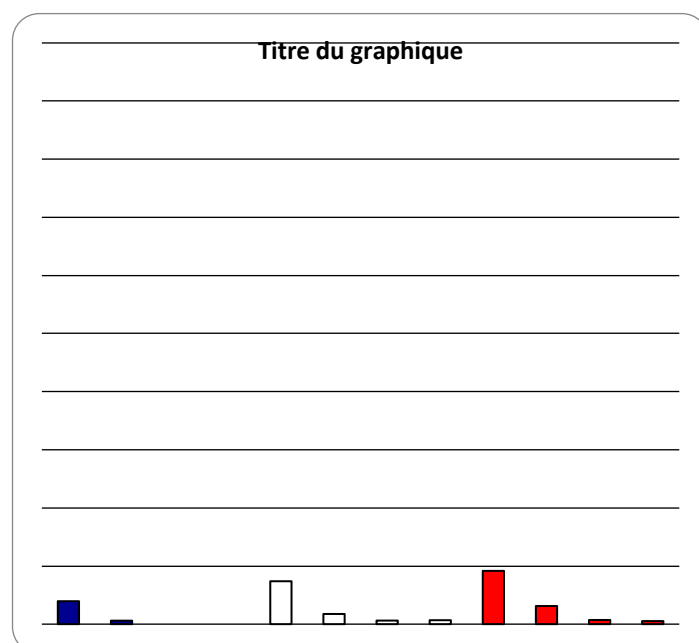
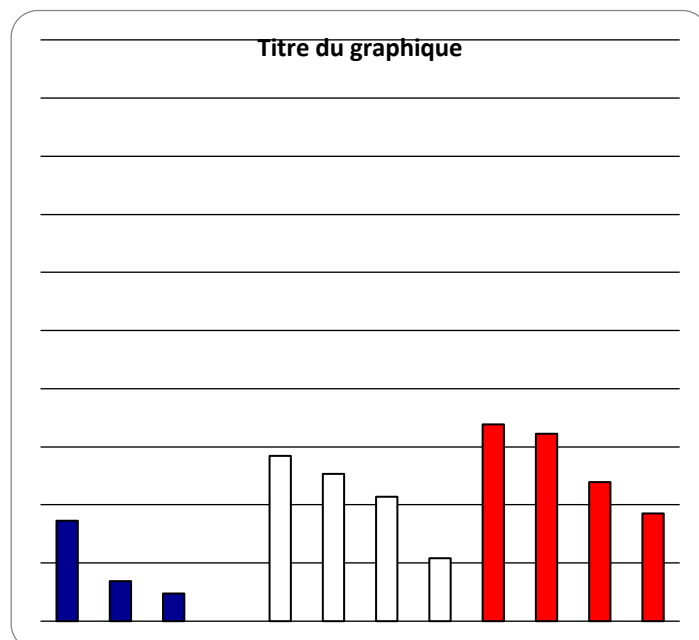
CSP	RNE	RNE 10-20	RNE 10-20 (échantillon)	Echantillon
Agriculteurs exploitants	0,90%	0,79%	0,74%	0,70%
A-C-CE	4,99%	4,46%	3,95%	3,80%
CPIS	24,75%	22,54%	27,39%	26,00%
Professions intermédiaires	16,15%	17,35%	16,83%	19,50%
Employés	20,63%	20,65%	17,00%	15,60%
Ouvriers	1,87%	1,83%	1,17%	2,50%
Retraités	19,53%	21,56%	23,42%	22,40%
Autres	11,18%	10,81%	9,48%	9,50%
Total répondants	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Sexe	RNE	RNE 10-20	RNE 10-20 (échantillon)	Echantillon
Femme	47,88%	48,01%	47,22%	45,70%
Homme	52,12%	51,99%	52,78%	54,30%
Total répondants	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Les caractéristiques des adjoints dans les conseils

De manière générale, j'avais déjà montré précédemment (Koebel, 2010) que, plus la taille de la commune augmente, plus l'accès aux fonctions les plus valorisées en terme de pouvoir est difficile. On le voit ci-dessous dans le cadre de la sélectivité par la position sociale pour quatre catégorie de communes – moins de 3 500, 10 à 20 000, 60 à 80 000 et plus de 100 000 habitants – pour les trois fonctions : maire, adjoint et simple conseiller municipal. Quand les ouvriers, et les employés dans une moindre mesure, stagnent à des taux extrêmement faibles, la scène politique locale est dominée par le pôle supérieur de l'espace social, et ce d'autant plus que la taille de la commune et, corrélativement, le prestige de la fonction augmentent.





Si la différence entre « simple CM » et « adjoint » semble moins forte qu'entre « adjoint » et « maire », c'est tout simplement parce que, dans la catégorie « simple CM » se trouvent noyée l'opposition, c'est-à-dire les quelques « rescapés » du système électoral à prime de 50%, qui sont en réalité celles et ceux qui auraient été dans l'exécutif si leur liste l'avait emporté.

Les adjoints (et les maires) se différencient également des CM par leur appartenance politique. Là aussi, se confirme ce qui a déjà été observé par d'autres chercheurs : une appartenance politique plus marquée d'autant que la taille de la commune et que le prestige de la fonction augmentent. Ainsi, les deux principaux partis politiques (PS et UMP) rassemblent 72,1% des maires de notre échantillon, 45,9% des 1ers et 2^e adjoints, 40,3% des adjoints suivants, et 33,6% des autres conseillers municipaux ; les pourcentages atteints pour les seules communes de 60 à 80 000 habitants sont respectivement de : 79,3%, 55,2%, 44,4% et 39,6%. Puisque la notion de « sans étiquette » a été supprimée par le législateur, le choix « Autres » et, dans une moindre mesure, les choix « DVG » et « DVD » peuvent être considérés comme des cases « refuges » dans la révélation de l'appartenance politique exigée dorénavant pour tout candidat dans les communes de ces tailles. Elles sont d'autant moins utilisées que la taille et le prestige de la fonction augmentent : ces trois catégories (« autres », DVG et DVD) rassemblent par exemple 16,4% des maires (6,90% des maires de 60 à 80 000 habitants) mais 48% des simples conseillers municipaux (36,5% dans le cas des communes de 60 à 80 000 habitants).

Le prestige des fonctions au sein de l'exécutif (croisement du rang et des attributions)

Il n'est pas utile de revenir sur le fait que, au sein de l'exécutif, le maire occupe la place la plus prestigieuse et cumule le plus de pouvoir. Ce qui m'intéresse ici est de savoir comment hiérarchiser les différents adjoints. Ceux qui connaissent un tant soit peu le fonctionnement d'une municipalité savent que les adjoints ont plus ou moins d'importance politique. Sans entrer dans les raisons complexes qui leur confèrent cette importance, je vais tenter de repérer quelques logiques grâce au matériel que j'ai pu analyser. Et en particulier le rang de l'adjoint, tel qu'il apparaît – dans la quasi totalité des cas très clairement – sur les 79 sites internet des villes étudiées que j'ai consultés. Dans le seul cas d'Asnières sur Seine, il n'a pas été possible dans un premier temps de trouver la hiérarchie complète, du fait d'une volonté délibérée de faire croire qu'il n'y avait pas de hiérarchie entre adjoints. Mes diverses tentatives auprès du maire sont restées vaines. Sa réponse écrite : « Il a été fait un choix politique d'avoir une 1ère adjointe et que les autres adjoints soient classés par ordre alphabétique ». Mais cette volonté de façade ne change pas grand' chose à la hiérarchie réelle, que j'ai pu reconstituer en partie grâce à l'ordre qui apparaissait sur la liste électorale.

Ce qui m'intéressait, c'était de croiser les attributions avec ce rang des adjoints, afin de pouvoir tenter une approche hiérarchisée des fonctions occupées au sein de l'exécutif.

Attribution majeure des adjoint-e-s selon le rang²

Ensemble de l'échantillon (tri sur Adj 1 à 4)

% Ligne	Adjoint 1	Adjoint 2 à 4	Adjoint 1 à 4	Adjoint 5 à 7	Adjoint 8 et +	Total
Finances	47,50%	23,80%	71,30%	10,00%	18,80%	80
Urbanisme/travaux	27,30%	26,00%	53,30%	24,70%	22,10%	77
RH/Affaires générales	27,30%	18,20%	45,50%	13,60%	40,90%	44
Emploi/Formation	11,10%	33,30%	44,40%	22,20%	33,30%	9
Social	20,70%	22,00%	42,70%	20,70%	36,60%	82
Culture	20,90%	19,40%	40,30%	17,90%	41,80%	67
Environnement	10,70%	28,60%	39,30%	14,30%	46,40%	56
Jeunesse	15,40%	23,10%	38,50%	0,00%	61,50%	13
Sport	15,00%	18,30%	33,30%	21,70%	45,00%	60
Affaires scolaires	18,60%	12,90%	31,50%	24,30%	44,30%	70
Communication	5,00%	25,00%	30,00%	10,00%	60,00%	20
Travaux/Circulation/Sécurité	14,00%	10,30%	24,30%	21,50%	54,20%	107
Prévention	14,30%	8,60%	22,90%	11,40%	65,70%	35
Enfance/petite enfance/famille	0,00%	20,00%	20,00%	20,00%	60,00%	30
Citoyenneté/démocratie	4,20%	12,50%	16,70%	20,80%	62,50%	24
Etat civil/Rel. administré-e-s	0,00%	16,10%	16,10%	16,10%	67,70%	31
Animation/ Vie associative	5,30%	10,50%	15,80%	15,80%	68,40%	19
Tourisme/Commerce	0,00%	4,30%	4,30%	15,20%	80,40%	46
Quartiers	4,20%	0,00%	4,20%	4,20%	91,70%	24
Total	157	157	314	158	422	894

Ce croisement de données permet nettement de voir se dessiner une hiérarchie dans les attributions. Ce qui domine avant tout, c'est le portefeuille des finances. En second rang se trouve le plus souvent le domaine de l'urbanisme et des travaux, puis les ressources humaines (souvent combiné ou intégré aux « affaires générales »). Les affaires sociales et la culture viennent ensuite, mais sont moins souvent l'attribution majeure du 1^{er} adjoint. Puis l'on retrouve l'environnement, le sport et les affaires scolaires, ou encore la communication. Alors que toutes les autres attributions sont reléguées aux adjoints de queue de liste : l'enfance (petite enfance, famille), plus étonnamment la démocratie et la citoyenneté ; mais également l'état civil, l'animation et la vie associative (notamment quand elle ne concerne qu'un domaine associatif, mais aussi le tourisme et le commerce, et les adjoints de quartiers qui ferment la marche (notamment parce que les communes qui ont fait le choix d'entrer dans le dispositif des conseils de

² En grisé, les lignes dont les effectifs sont trop faibles pour autoriser un classement.

quartiers (obligatoires pour les communes de plus de 80 000 habitants) bénéficient d'adjoints supplémentaires, qui se retrouvent plus ou moins logiquement (mais pas toujours) en queue de liste. Ce croisement, quand il est fait en fonction de la taille des communes, n'est guère bouleversé.

Echantillon de villes de 10 à 20 000 habitants (tri sur Adj 1 à 4)

% Ligne	Adjoints 1 et 2	Adjoints 3 et 4	Adjoint 1 à 4	Adjoints 5 et 6	Adjoints 7, 8, 9	Total
Finances	45,80%	29,20%	75,00%	14,60%	10,40%	48
Urbanisme/travaux	30,40%	30,40%	60,80%	19,60%	19,60%	46
Jeunesse	28,60%	28,60%	57,20%	0,00%	42,90%	7
Prévention	30,00%	20,00%	50,00%	10,00%	40,00%	10
RH/Affaires générales	27,80%	22,20%	50,00%	16,70%	33,30%	18
Emploi/Formation	0,00%	50,00%	50,00%	50,00%	0,00%	4
Culture	26,80%	19,50%	46,30%	19,50%	34,10%	41
Social	28,30%	17,40%	45,70%	30,40%	23,90%	46
Environnement	13,80%	31,00%	44,80%	24,10%	31,00%	29
Animation/ Vie associative	14,30%	28,60%	42,90%	14,30%	42,90%	7
Sport	19,40%	22,20%	41,60%	25,00%	33,30%	36
Communication	0,00%	37,50%	37,50%	12,50%	50,00%	8
Affaires scolaires	20,50%	13,60%	34,10%	29,50%	36,40%	44
Enfance/petite enfance/famille	0,00%	33,30%	33,30%	33,30%	33,30%	9
Etat civil/Rel. administré-e-s	0,00%	33,30%	33,30%	26,70%	40,00%	15
Travaux/Circulation/Sécurité	16,30%	14,30%	30,60%	28,60%	40,80%	49
Citoyenneté/démocratie	0,00%	22,20%	22,20%	22,20%	55,60%	9
Tourisme/Commerce	0,00%	6,70%	6,70%	13,30%	80,00%	15
Quartiers	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	1
Total	99	100	199	100	143	442

Villes de 60 à 80 000 habitants

% Ligne	Adjoints 1 et 2	Adjoints 3 et 4	Adjoint 1 à 4	Adjoints 5 et 6	Adjoints 7 et 8	Adjoints 9 et 10	Adjoints 11 et 12	Adjoints 14 à 19	Total
Finances	50,00%	15,60%	65,60%	3,10%	9,40%	9,40%	9,40%	3,10%	32
RH/Affaires générales	26,90%	15,40%	42,30%	11,50%	7,70%	11,50%	11,50%	15,40%	26
Urbanisme/travaux	22,60%	19,40%	42,00%	32,30%	3,20%	3,20%	9,70%	9,70%	31
Emploi/Formation	20,00%	20,00%	40,00%	0,00%	0,00%	0,00%	20,00%	40,00%	5
Social	11,10%	27,80%	38,90%	8,30%	19,40%	11,10%	11,10%	11,10%	36
Environnement	7,40%	25,90%	33,30%	3,70%	18,50%	11,10%	7,40%	25,90%	27
Culture	11,50%	19,20%	30,70%	15,40%	11,50%	23,10%	15,40%	3,80%	26
Affaires scolaires	15,40%	11,50%	26,90%	15,40%	34,60%	3,80%	11,50%	7,70%	26
Communication	8,30%	16,70%	25,00%	8,30%	25,00%	8,30%	8,30%	25,00%	12
Sport	8,30%	12,50%	20,80%	16,70%	12,50%	8,30%	12,50%	29,20%	24
Travaux/Circulation/Sécurité	12,10%	6,90%	19,00%	15,50%	10,30%	12,10%	12,10%	31,00%	58
Jeunesse	0,00%	16,70%	16,70%	0,00%	16,70%	33,30%	16,70%	16,70%	6
Enfance/petite enf./famille	0,00%	14,30%	14,30%	14,30%	9,50%	19,00%	9,50%	33,30%	21
Citoyenneté/démocratie	6,70%	6,70%	13,40%	20,00%	13,30%	13,30%	20,00%	20,00%	15
Prévention	8,00%	4,00%	12,00%	12,00%	8,00%	24,00%	28,00%	16,00%	25
Quartiers	4,30%	0,00%	4,30%	4,30%	13,00%	8,70%	8,70%	60,90%	23
Tourisme/Commerce	0,00%	3,20%	3,20%	16,10%	9,70%	12,90%	16,10%	41,90%	31
Etat civil/Rel. administré-e-s	0,00%	0,00%	0,00%	6,30%	18,80%	37,50%	12,50%	25,00%	16
Animation/ Vie associative	0,00%	0,00%	0,00%	16,70%	0,00%	8,30%	16,70%	58,30%	12
Total	58	57	115	58	58	58	58	105	452

On peut néanmoins noter une place un peu plus prestigieuse de l'animation et de la vie associative dans les communes de 10 à 20 000 habitants (qui arrive en queue de liste dans les plus grandes villes) et une place un peu plus élevée du social et de l'environnement dans les grandes villes.

Mais il faut prendre en compte également les impératifs de parité pour comprendre la place de certaines attributions, si elles sont dominées par l'un ou l'autre sexe.

La division sexuelle du travail exécutif

Une première confirmation de la force de la domination masculine en politique peut dès lors être effectuée, à la lumière de la répartition sexuée des attributions en fonction de leur prestige au sein des exécutifs. Le constat est sans appel et l'hypothèse que je faisais est facilement vérifiée. En dehors du sport, où l'hégémonie masculine est plus forte que son rang ne lui aurait conféré, la plupart des autres attributions les plus élevées dans la hiérarchie des rangs sont massivement confiées à des hommes. A l'inverse, les attributions les moins prestigieuses – mais aussi le plus souvent associées, dans le sens commun, à la féminité – sont confiées très majoritairement à des femmes : l'enfance, la petite enfance et la famille, les affaires scolaires et l'éducation... Une exception cependant avec les affaires sociales, une attribution massivement confiée à des femmes (et sans doute pour les mêmes raisons), mais qui se situent néanmoins dans des rangs plus élevés.

Attribution majeure des adjoint-e-s selon le sexe³

% Ligne	Femme	Homme	Total
Finances	20,00%	80,00%	80
Urbanisme/travaux	23,40%	76,60%	77
Sport	26,70%	73,30%	60
Travaux/Circulation/Sécurité	29,00%	71,00%	107
Culture	37,30%	62,70%	67
Environnement	44,60%	55,40%	56
Communication	45,00%	55,00%	20
RH/Affaires générales	47,70%	52,30%	44
Citoyenneté/démocratie	50,00%	50,00%	24
Jeunesse	53,80%	46,20%	13
Emploi/Formation	55,60%	44,40%	9
Prévention	57,10%	42,90%	35
Etat civil/Rel. aux administré-e-s	58,10%	41,90%	31
Tourisme/Commerce	63,00%	37,00%	46
Affaires scolaires	71,40%	28,60%	70
Animation/ Vie associative	73,70%	26,30%	19
Quartiers	75,00%	25,00%	24
Social	78,00%	22,00%	82
Enfance/petite enfance/famille	93,30%	6,70%	30
Total	426	468	894
%	47,70%	52,30%	100

Le même croisement de variables (attribution x sexe) a été effectué sur diverses sous-populations (sexe du maire, nuance politique du maire, taille de la commune) sans que ce palmarès ne change fondamentalement de nature. Lorsque le maire est une femme – même si le nombre de communes concerné ne permet souvent pas d'avoir des chiffres significatifs –, l'attribution des rôles va plutôt dans le sens du renforcement cette domination masculine parmi les postes d'adjoints les plus prestigieux (9 des 10 adjoints aux finances sont des hommes, comme 7 des 8 adjoints à l'urbanisme) ; quant aux attributions en queue de la liste de prestige, elles ont toutes été confiées à des femmes.

Il aurait été possible de discuter du fait que ce rang de prestige puisse être différent dans les représentations des maires femmes, mais le rang des adjoints auxquelles elles confient les responsabilités majoritairement à des hommes reste en début de liste.

Sur ce point précis, une autre explication peut être avancée. En effet, la loi sur la parité a imposé dans un second temps une parité dans l'exécutif. Or souvent le nombre d'adjoints est impair, et on s'aperçoit que cela profite toujours plus aux hommes. Si les communes de 10 à 20 000 habitants accusent un déséquilibre plus important que les 60 à 80 000 habitants (54,3% d'adjointes contre 50,4%), c'est aussi parce que le différentiel pour 9 adjoints – quand on favorise plutôt 5 hommes et 4 femmes – est plus important que lorsque la règle de la parité doit être respectée pour 15 adjoints et parfois plus encore.

³ En grisé, les lignes dont les effectifs sont trop faibles pour autoriser un classement.

Mais les différences sont aussi liées au fait que les maires femmes respectent beaucoup plus cette parité que les maires hommes. Elles semblent même se compter elles-mêmes dans l'équilibre, ce qui n'est pas souvent le cas des hommes, puisque le 1^{er} adjoint est 8 fois sur 9 un homme quand le maire est une femme, alors que lorsque le maire est un homme, deux tiers des premiers adjoints sont également des hommes. Comme on le voit dans les tableaux suivants, les femmes pratiquent plutôt l'alternance contrairement aux hommes.

Répartition des postes d'adjoints quand le maire est **un homme**

Rang adjoint	1	2	3	4	5	6	7	8
Femmes	24	29	37	34	37	31	35	38
Hommes	47	41	34	36	34	40	36	33

Répartition des postes d'adjoints quand le maire est **une femme**

Rang adjoint	1	2	3	4	5	6	7	8
Femmes	1	5	1	6	2	6	1	7
Hommes	7	3	7	2	6	2	7	1

Le résultat de cette répartition est que l'on obtient 48% d'adjointes quand le maire est un homme, et seulement 43,8% d'adjointes quand le maire est une femme.

On peut considérer que, sans forcément s'en rendre compte, les femmes, même lorsqu'elles occupent la fonction politique locale la plus prestigieuse, contribue à la domination masculine.

Un effet analogue peut également expliquer pourquoi les affaires sociales se retrouvent dans un rang de prestige plutôt élevé alors que massivement confié à des femmes : l'obligation, sur les listes électorales, d'alterner un homme/une femme permet aussi de comprendre que, dans la plupart des cas, le rang des femmes n'est pas systématiquement en queue de liste (même si beaucoup est fait pour les discréditer, comme on l'a vu ci-dessus).

Le niveau social des adjoints

Comme on pouvait s'y attendre les premiers rangs des adjoints sont massivement occupés par les CPIS : plus de la moitié des 1^{er} et 2^e adjoints des villes de 10 à 20 000 habitants font partie de cette catégorie, et entre 58 et 65% des trois premiers adjoints des villes de 60 à 80 000 habitants. La suite des rangs n'obéit pas à une logique précise, même si, globalement, les CPIS restent le plus souvent en tête des catégories représentées ; les rares exceptions vont au profit des employés (comme dans le cas des 4^e adjoints des villes de 60 à 80 000 habitants) ou des professions intermédiaires. On peut facilement attribuer cet effet à l'alternance hommes/femmes sur les listes. Dans le cas cité des 4^e adjoints, 7 des 8 employés sont des femmes, ce qui booste la 4^e catégorie en femmes/employées, quand les 3 premiers rangs restent dominés par les hommes des CPIS.

Par ailleurs, on peut noter que l'imposition de la parité dans les exécutifs – même si elle aboutit à un certain déséquilibre comme on l'a vu plus haut – a un effet sur l'augmentation sensible de la catégorie « employés » : les adjoints hommes sont 10,90% à être employés, alors que le taux passe à 23,5% chez les adjointes.

Concernant les attributions le plus souvent confiées à des représentants de la catégorie CPIS, les postes les plus prestigieux sont *grosso modo* respectés, avec cependant des effets spécifiques (voir tableau page suivante) : la culture et l'environnement détrônent l'urbanisme et surtout les RH/affaires générales dans leurs rangs ; inversement, le sport et surtout le social sont peu choisis par les CPIS (ou peu attribués aux CPIS).

Les professions intermédiaires se retrouvent plus fréquemment dans des attributions « intermédiaires » dans le classement par rang, comme le sport, l'enfance/famille, le social ou encore les affaires scolaires.

Quant aux employés, ils occupent plus fréquemment les postes les moins prestigieux, comme les quartiers, l'animation et la vie associative ou encore l'état civil.

Les autres catégories – ou, à l'intérieur de ces catégories, des professions plus spécifiques – sont si peu représentées qu'il est difficile d'en tirer des conclusions, même si l'on peut noter au passage que les

artisans/commerçants/chefs d'entreprises se retrouvent souvent dans le tourisme et le commerce, que 30% des enseignants sont aux affaires scolaires ou à la culture, selon une logique où les compétences – réelles ou supposées – d'une profession vont servir de compétence dans le domaine d'attribution et dans les relations ultérieures engagées par l'adjoint.

Attribution majeure des adjoint-e-s selon la CSP (tri sur CPIS)⁴

% Ligne	Agric. expl	Art. Comm. Chef d'E	CPIS	Prof. interm	Employés	Ouvriers	Total
Finances	1,70%	5,00%	63,30%	16,70%	13,30%	0,00%	60
Culture	0,00%	0,00%	63,30%	18,40%	18,40%	0,00%	49
Emploi/Formation	0,00%	12,50%	62,50%	12,50%	12,50%	0,00%	8
Environnement	2,00%	2,00%	53,10%	28,60%	10,20%	4,10%	49
Urbanisme/travaux	1,80%	8,90%	46,40%	26,80%	14,30%	1,80%	56
Citoyenneté/démocratie	0,00%	15,00%	45,00%	20,00%	20,00%	0,00%	20
Travaux/Circulation/Sécurité	4,30%	5,70%	44,30%	24,30%	15,70%	5,70%	70
Affaires scolaires	0,00%	4,00%	40,00%	30,00%	22,00%	4,00%	50
Animation/ Vie associative	0,00%	7,70%	38,50%	0,00%	53,80%	0,00%	13
Communication	0,00%	14,30%	35,70%	28,60%	21,40%	0,00%	14
Prévention	0,00%	7,70%	34,60%	26,90%	30,80%	0,00%	26
Sport	0,00%	2,20%	32,60%	37,00%	26,10%	2,20%	46
Tourisme/Commerce	0,00%	22,60%	32,30%	19,40%	25,80%	0,00%	31
RH/Affaires générales	4,00%	8,00%	32,00%	24,00%	28,00%	4,00%	25
Social	0,00%	1,90%	27,80%	33,30%	33,30%	3,70%	54
Enfance/petite enfance/famille	0,00%	4,50%	27,30%	36,40%	31,80%	0,00%	22
Jeunesse	0,00%	9,10%	27,30%	27,30%	36,40%	0,00%	11
Etat civil/Rel. administré-e-s	0,00%	6,30%	25,00%	18,80%	50,00%	0,00%	16
Quartiers	0,00%	0,00%	23,80%	19,00%	57,10%	0,00%	21
Total	7	38	271	161	151	13	641
%	1,10%	5,90%	42,30%	25,10%	23,60%	2,00%	100

Quelques autres logiques repérées

Parmi les variables qui n'ont pas encore été citées, l'âge joue un certain rôle dans l'attribution des domaines de compétence aux adjoints. J'ai extrait un certain nombre d'attributions significatives de ce point de vue. Mais la logique générale reste toujours centrée sur le fait qu'en politique l'âge est un signe d'expérience accumulée. On le voit sur le graphique page suivante : les adjoints de moins de 40 ans constituent l'exception, puisqu'ils ne représentent qu'à peine plus de 10% des adjoints, alors qu'elle représente plus de 30% de la population française. Cette sélection par l'âge (renforcée chez les hommes) est encore plus sévère chez les maires, puisque seuls 3,7% des maires de France ont moins de 40 ans (contre 10,3% des adjoints).

Le zoom sur certaines fonctions permet de voir se concrétiser dans les chiffres certaines logiques.

Ainsi, pour les adjoints aux affaires scolaires et à l'enfance, la petite enfance et la famille, on peut observer un pic entre 40 et 50 ans, un âge où l'expérience des enfants et de la famille sont encore récents (voire actuels) et peut motiver un tel investissement. L'arrivée de petits-enfants peut également expliquer le pic après la soixantaine (où la préoccupation n'est plus liée aux affaires scolaires, mais plus tournée vers la famille). J'avais déjà observé ce phénomène dans le cadre de ma thèse chez les maires qui avaient mis en place un conseil municipal d'enfants.

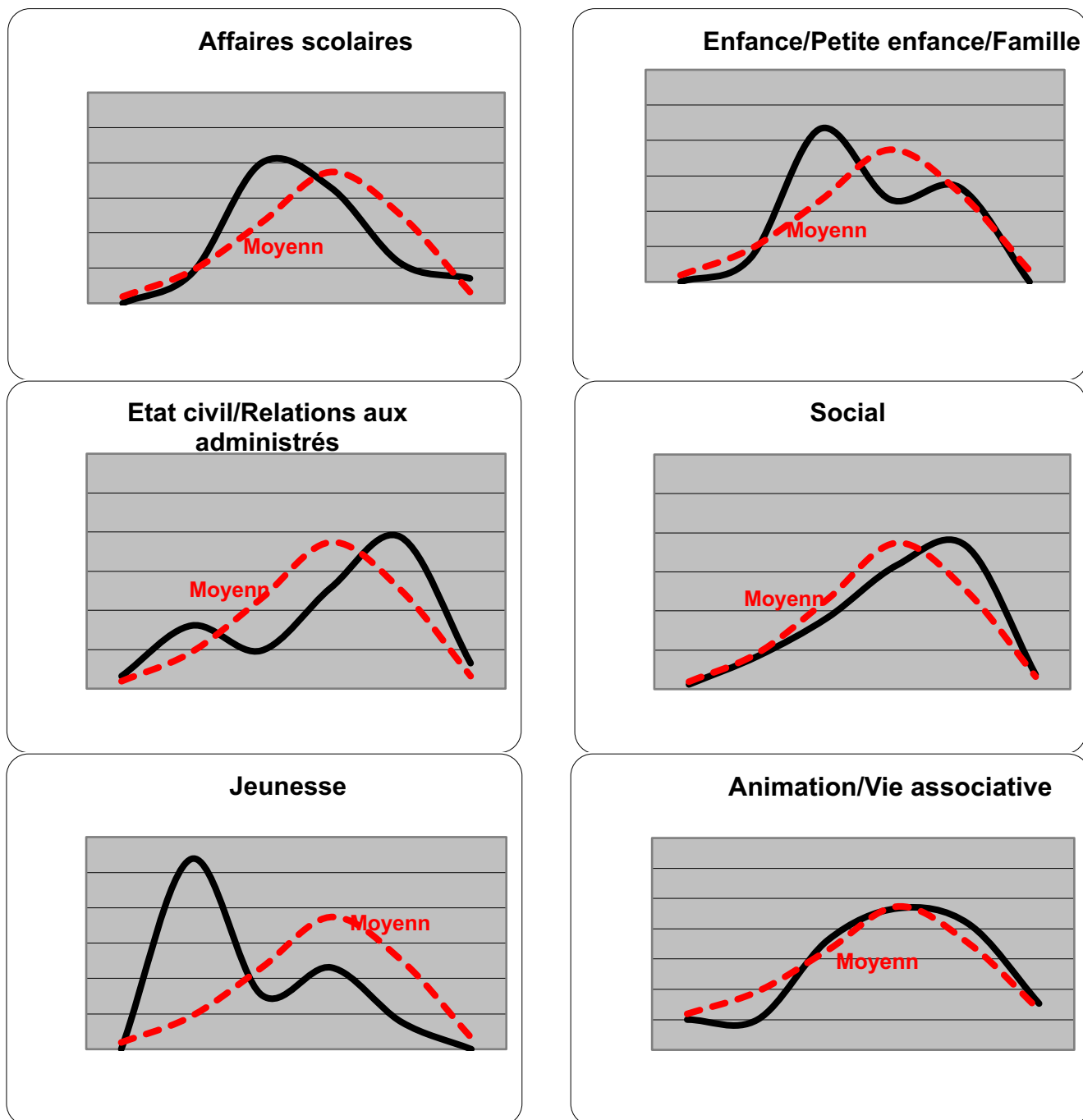
L'état civil et le social sont confiés à des adjoints plus âgés que la moyenne, peut-être parce qu'ils nécessitent des compétences moins pointues que les finances, l'urbanisme, l'environnement ou la communication.

La jeunesse est souvent symboliquement confiée aux adjoints les plus jeunes des exécutifs. Inversement, aucun adjoint de moins de 40 ans ne s'est vu confier la responsabilité de la vie associative, qui demande –

⁴ En grisé, les lignes dont les effectifs sont trop faibles pour autoriser un classement.

au moins dans les représentations communes – d’avoir accumulé suffisamment d’expérience dans ce milieu qui n’accorde souvent de reconnaissance qu’après de longues années d’investissement.

Répartition des tranches d’âges des adjoints étudiés pour quelques attributions



Une seconde donnée encore peu utilisée correspond à la sensibilité politique des adjoints.

Les différences dans le rang des attributions sont subtiles. Par exemple, les adjoints à la culture sont plus souvent « premiers adjoints » à gauche qu’à droite (16,2% contre 7,4%), comme le social (13,3 contre 5,7%), la citoyenneté/démocratie (6,3% contre 0%). Inversement, les adjoints à l’urbanisme sont deux fois plus souvent premiers adjoints à droite qu’à gauche (14,7 contre 7,1%), comme c’est le cas des affaires scolaires, plus marqués à droite chez les premiers adjoints (11,5 contre 4,7%), ou encore pour la communication (11,1% contre 0%) et du sport (8,3% contre 0%).

Mais ces différences sont à nuancer : dans la plupart des cas, une importance marquée à gauche ou à droite du premier adjoint est compensée par l’importance accordée à l’attribution correspondante parmi les trois adjoints suivants. Quelques exceptions sont à noter : la droite accorde une importance beaucoup

plus marquée qu'à gauche – pour les 4 premiers adjoints – au sport (41,6% contre 28,6%) et à la petite enfance/enfance/famille (42,9% contre 0%) ; à l'inverse, la gauche met l'accent sur la jeunesse (57,2% contre 16,7%) et sur l'environnement (40,5% contre 33,4%).

Les données plus précises sur l'appartenance politique ne permettent pas de dégager des logiques claires (du fait aussi des effectifs trop faibles parfois), sauf peut-être en ce qui concerne les adjoints écologistes, dont 40% sont à l'environnement...

Si l'on prend en compte la seule sensibilité politique du maire (puisque, au final, c'est tout de même souvent lui qui constitue sa liste d'adjoints), on peut constater des chiffres étonnamment proches de ceux analysés précédemment. Cela n'est peut-être pas si étonnant que cela, quand on constate la proximité politique entre le maire et ses adjoints, surtout les premiers classés d'entre eux : sur 516 adjoints nommés par des maires de gauche, seuls 8 se sont classés à droite, soit 1,6% (et 16 adjoints non classés). Sur 378 adjoints nommés par des maires de droite, seuls 7 se sont classés à gauche, soit 1,9% (et 13 adjoints non classés).

Le tableau suivant peut même servir à une toute autre analyse, puisqu'il permet de classer l'importance politique des partis dans l'espace local : un parti (ou une sensibilité) a d'autant plus de poids politique que sa présence diminue avec le rang dans le conseil municipal. C'est le cas seulement des deux grands partis de gouvernement. On voit que les communistes et écologistes, par le biais de listes communes avec le P.S., se classent plus souvent parmi les adjoints que dans la catégorie des maires, alors que les « divers » sont d'autant plus présents qu'ils ont moins de responsabilités au sein des conseils municipaux.

Sensibilité politique selon la fonction occupée au sein du CM

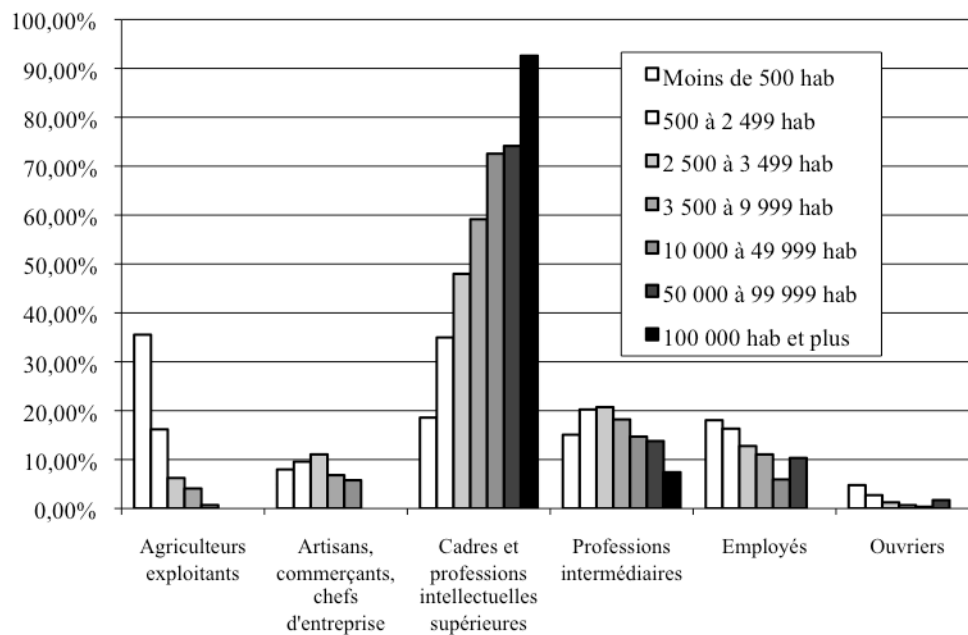
% Colonne	Maire	1er 2e adjoints	Autres adjoints	CM	Total
Communistes	6 7,60%	17 11,00%	49 6,90%	129 6,50%	201
Socialistes	35 44,30%	46 29,70%	184 25,90%	403 20,20%	668
Écologistes	0 0,00%	6 3,90%	32 4,50%	65 3,30%	103
Divers gauche (dont RDG)	5 6,30%	24 15,50%	141 19,90%	471 23,60%	641
Divers droite	8 10,10%	29 18,70%	156 22,00%	489 24,50%	682
Centristes	3 3,80%	7 4,50%	35 4,90%	139 7,00%	184
UMP	22 27,80%	26 16,80%	113 15,90%	297 14,90%	458
Total	79	155	710	1993	2937

Enfin, les organisateurs de cette section thématique du congrès m'ont demandé, suite à l'annonce du travail que je voulais entreprendre, d'intégrer certaines données auxquelles je n'avais pas spontanément pensé, et en particulier certaines spécificités socioéconomiques des communes étudiées, et la proximité partisane entre maire et adjoints. J'ai donc intégré plusieurs variables comme la sensibilité politique du maire, le score obtenu par F. Hollande aux présidentielles dans la commune, le taux de chômage et le revenu moyen par foyer fiscal de la commune.

Je n'ai trouvé aucune liaison significative entre la richesse des habitants de la commune ou le taux de chômage et le rang attribué aux femmes, aux jeunes, aux catégories sociales. Le seul lien significatif est le taux de femmes dans les premiers rangs d'adjoints qui augmente régulièrement avec le score obtenu par F. Hollande aux dernières présidentielles (de 21 à 42%), et que l'on retrouve en partie entre les maires UMP (30% de femmes dans les deux premiers rangs) et les maires PS (43% de femmes dans les deux premiers rangs).

En revanche, une corrélation existe entre la nuance politique du maire et celle de ses deux premiers adjoints, quand la nuance est partisane : 83% de ces adjoints sont communistes quand le maire est

communiste (pour une moyenne de 51% au sein de l'exécutif) ; 61% sont socialistes (moyenne 53%) ; 53% sont de l'UMP (moyenne 47%). Dans le cas des nuances plus évanescentes, pas de corrélation : 81% sont divers droite (moyenne 83%) ; 60% divers gauche (moyenne 64%).



Conclusion

La question centrale de cette communication était d'éprouver par une analyse quantitative les présomptions de filtrage social selon l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle dans la distribution des postes d'adjoints aux maires, que ce soit dans le rang des adjoints ou dans le type d'attributions qui leur est confié. C'est au prix d'un travail fastidieux de mise en relation, pour un échantillon de 79 villes moyennes françaises, des données issues du Répertoire national des élus avec les secteurs d'attribution et les rangs des adjoints trouvés sur les sites internet des communes concernées, que la plupart des hypothèses émises au départ ont pu être vérifiées. Certes le poste de maire concentre le plus ce filtrage social, mais les exécutifs locaux ne sont pas en reste et réussissent même à contrecarrer la loi sur la parité qui devait rétablir en leur sein un équilibre. La domination masculine reste de mise, comme celle d'une élite sociale et politique locale âgée, qui conserve les rênes du pouvoir local, d'autant que celui-ci se concentre généralement sur le quarteron formé par le premier magistrat, le premier adjoint (ou parfois les deux ou trois premiers adjoints), le directeur général des services et le directeur du cabinet). Les quelques variations repérées ici et là ne remettent guère en cause ce principe général, mais permet de repérer une hiérarchie des attributions au sein de l'exécutif.

Références bibliographiques citées dans le texte

- Koebel, M. (2012). Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique. *Métropolitiques*, 3 octobre 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>
- Koebel, M. (2006). *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*. Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant (collection Savoir/Agir).
- Koebel, M. (2000). Les profits politiques de l'engagement associatif sportif. *Regards sociologiques*, 20, 165-176.
- Koebel, M. (1997). *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en Alsace*. Thèse de doctorant en sciences sociales, Université des sciences humaines de Strasbourg.